

L'essentiel

► Casino débarque en ville avec LUGH (EUR-L), le premier Crypto-Euro

Une surprise est venue occuper le paysage des monnaies numériques en France avec l'annonce de lancement du projet 'LUGH' (en référence à « la principale divinité gauloise »). Le nouvel actif est présenté comme « le premier actif numérique français adossé à l'Euro ». En effet, les acteurs derrière ce stable coin inédit ne sont pas ceux auxquels on aurait pu s'attendre. Car d'un point de vue technologique, l'ensemble semble solide grâce à la présence de Nomadic Lab (écosystème Tezos) et SCEME pour l'environnement blockchain. Mais surtout, financièrement, LUGH sera auditable avec la garantie que derrière chaque jeton est bien stocké son équivalent en euro, et c'est la Société Générale qui sera garante pour sa part de la conformité bancaire et hébergera d'ailleurs les comptes sur lesquels les transactions de LUGH s'opéreront. Un partenariat est également passé avec CoinHouse dans le cadre de ce projet mais c'est sûrement la présence et l'initiative de PwC France et Maghreb et surtout du groupe de distribution Casino (qui propose également des services bancaires via Floa Bank) qui a le plus étonnée. L'idée est de faire à terme de LUGH un vecteur de paiement assorti de caractéristiques nouvelles.

► Grayscale lance 5 nouveaux fonds d'investissement crypto

Les 5 nouveaux fonds qui sont lancés par le célèbre spécialiste américain Grayscale Investments, sont disponibles pour les investisseurs particuliers et institutionnels. Ces nouveaux produits sont le Basic Attention Token (BAT) Trust, le Chainlink (LINK) Trust, le Decentraland (MANA) Trust, le Filecoin (FIL) Trust et le Livepeer (LPT) Trust. Leur mode de fonctionnement sera identique à ceux des fonds Grayscale déjà existants (fonds indexés aux Bitcoin, Bitcoin cash, Ethereum, Ethereum classic, Horizen, Litecoin, Stellar Lumens et Zcash, ainsi que le Digital Large Cap Fund). Ainsi, au 16 mars, Grayscale Investments gère 42.9 milliards de dollars d'actifs numériques (AuM) à travers 14 différents produits.

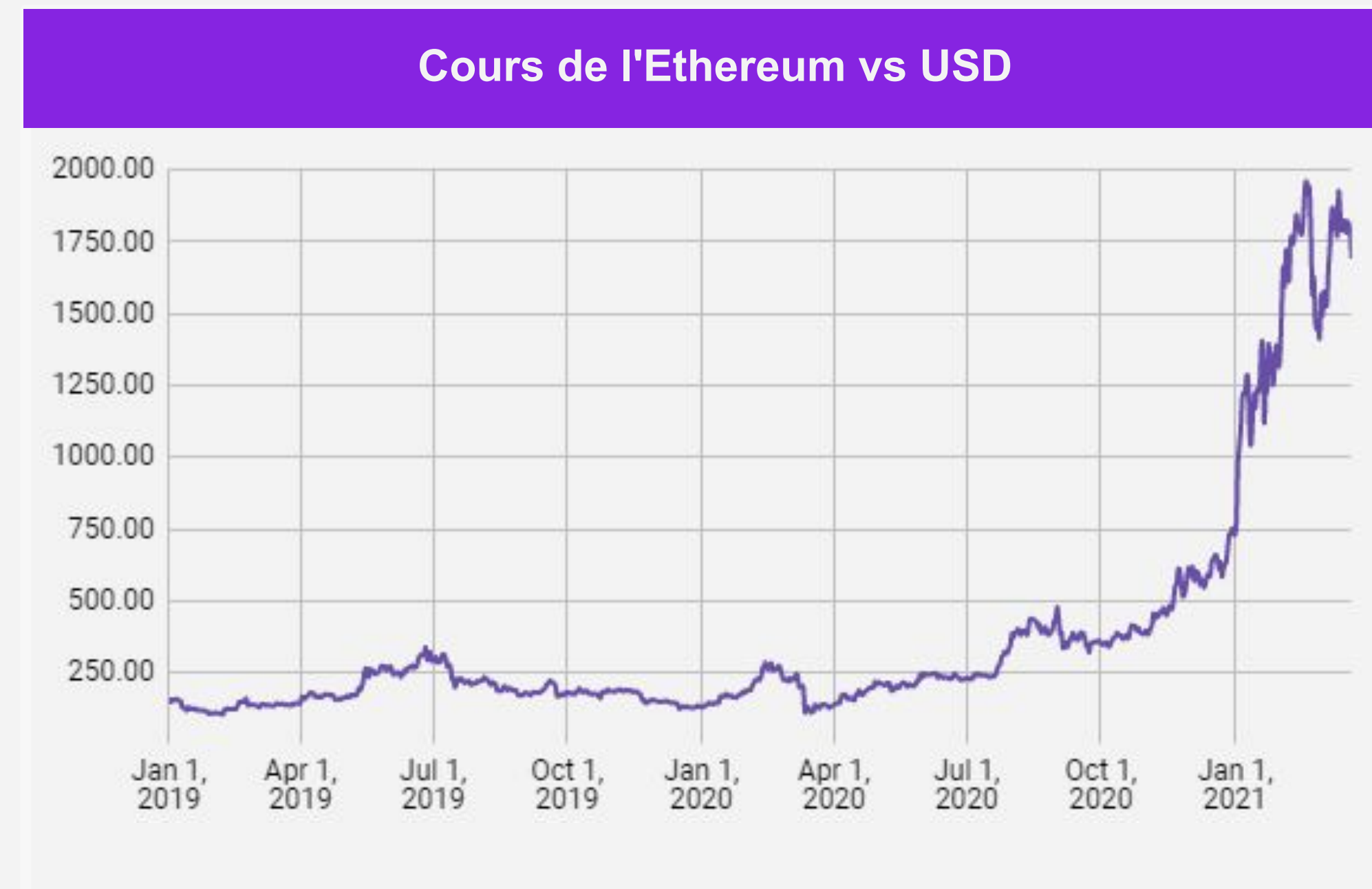
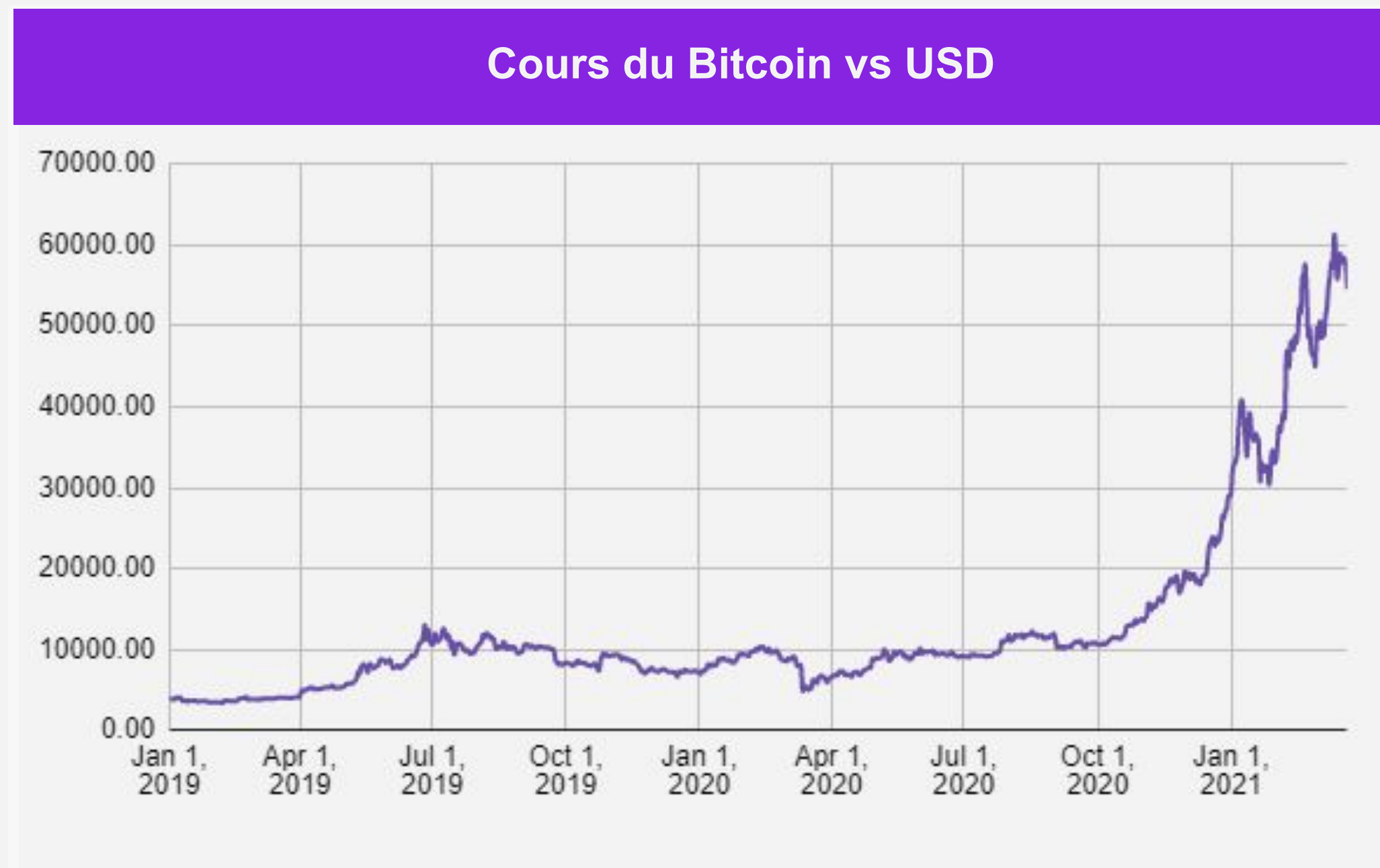
► Vente aux enchères de bitcoins par l'Etat français

Une des salles des ventes du réseau Drouot a accueilli une vente aux enchères un peu spéciale. C'est l'Etat français qui a réalisé sa première vente aux enchères judiciaire de bitcoins, car dans le cadre d'une affaire de cybercriminalité, l'Etat en avait saisi un total de 611 . La plus grande part des bitcoins proposés à la vente viendrait du rocambolesque piratage de la plateforme londonienne Gatehub, opération qui avait, en juin 2019, abouti au détournement de 23 millions de XRP (environ 10 millions de dollars au moment des faits). Après ce piratage, les intéressés avaient rapidement converti leurs XRP en BTC. Ces bitcoins ont été finalement saisis et sont maintenant vendus aux enchères. Certains lots ont été achetés au-dessus du prix du marché, mais au final, les acheteurs ont en moyenne pu profiter d'un prix de revient d'environ 40 000 euros. Résultat de la vente = 24 millions d'euros de recettes.

► Un député français signe une pétition demandant à la banque centrale (Banque de France) de pouvoir détenir du Bitcoin et d'autres crypto-actifs

Un parlementaire français, Jean-Michel Mis, député de la 2ème circonscription de la Loire, membre du parti LREM, a signé une pétition demandant la possibilité à la Banque de France de pouvoir détenir des crypto-monnaies. La pétition vise à un amendement de la loi afin de permettre cette possibilité. Elle met l'accent sur l'urgence à pouvoir utiliser cette possibilité car sinon, la France « serait dans une situation financière de faiblesse dans les cinq à dix ans ». Elle rajoute « que la France ne peut déceintement pas seulement rester un observateur dans une course qui a déjà commencée. Ne pas détenir de bitcoins mettrait la France dans une situation financière de faiblesse dans les cinq à dix ans. Il est urgent de s'en occuper ». Le député propose donc une « mise à jour du code monétaire et financier pour doter la Banque de France d'une capacité à acheter, vendre et détenir des bitcoins ainsi que d'autres crypto actifs ». La pétition court jusqu'au 5 septembre sur la plateforme électronique du Sénat. Le député Jean-Michel Mis, membre de la commission des lois de l'Assemblée Nationale a été co-rapporteur de la mission d'information sur les blockchains et vice-président des groupes d'études « Cyber sécurité et souveraineté numérique ».

Les marchés



Actifs	% 5 jours glissants
Ripple - USD	23.52%
Bitcoin Gold - USD	12.95%
NEO - USD	2.24%
Zcash - USD	1.90%
Bitcoin Cash - USD	-1.16%
Bitcoin - USD	-4.01%
Ethereum Classic - USD	-4.58%
Monero - USD	-4.92%
Digitalcash - USD	-6.23%
Ethereum - USD	-6.81%
Litecoin - USD	-7.44%

Actifs	% 1 mois glissant
Bitcoin Gold - USD	31.58%
Ripple - USD	21.03%
Zcash - USD	13.90%
Bitcoin - USD	12.45%
NEO - USD	9.07%
Ethereum - USD	8.96%
Ethereum Classic - USD	7.23%
Litecoin - USD	6.39%
Bitcoin Cash - USD	2.62%
Monero - USD	2.55%
Digitalcash - USD	-6.78%

Données arrêtées au 23/03/2021

Qui sommes-nous ?

Trend Only est une FinTech française, fondée par des professionnels des marchés financiers, passionnés de finance comportementale et de nouvelles technologies. **Notre objectif est double :**

1. Proposer une **gestion alternative innovante** basée sur la **finance comportementale** à travers un modèle propriétaire **d'intelligence artificielle** : **AMBAS** (Automated Market Behaviour Analysis System).
2. Développer et démocratiser la technologie de digitalisation (tokenisation) d'actifs financiers et immobiliers.

Les contributeurs



Inka Tharma
Fondateur
Analyste gérant multi actifs



Pierre-Jean Debray
Associé fondateur
Responsable pôle web marketing & numérique



Yves Maillot
Associé fondateur
Relations investisseurs
Analyste stratège de marchés

[Cliquez-ici pour découvrir toute l'équipe](#)

WWW.TRENDONLY.FR

Vous recevez cette newsletter parce que vous vous êtes abonné sur Trend Only.
Vous pouvez vous désabonner en [cliquant ici](#).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le contenu des articles ne constitue en aucun cas un conseil en investissement. L'investissement dans les cryptoactifs comporte un risque de perte totale en capital (voire au delà dans certains cas particuliers).